



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, délai reporté au 30.04, année de renouvellement de l'assemblée. Le budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La nomenclature comptable M57 développée est généralisée à toutes les collectivités locales depuis le 1.01.2024, elle est plus avancée en termes d'exigences comptables et plus complète.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

| | |
|---|--------------|
| 011 Charges à caractère général : | 350 500.00 € |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés : | 347 000.00 € |
| 014 Atténuations de produits | 671 000.00 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 61 500.00 € |
| 66 Charges financières | 20.00 € |

| | | |
|---|------------|-----------------------|
| 67 Charges spécifiques | 2 000.00 € | |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | | 1 432 020.00 € |
| TOTAL DES DEPENSES D ORDRE | | 2 702.00 € |
| 023 virement à la section d'investissement | | 3 559 151.45€ |
| TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 4 993 873.45 € |

011 Les charges à caractère général, regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures, produits et matériels, l'entretien des bâtiments des espaces verts et de la voirie, les locations, les primes d'assurances, les honoraires, la maintenance, la téléphonie, les fêtes et cérémonies, les taxes foncières payées par la commune, les participations scolaires et les berceaux à la crèche de baixas.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : rémunérations des titulaires et des non titulaires, charges sociales et patronales, assurances du personnel, médecine du travail.

014 Atténuation de produits : versement au SYDETOM66, la part communale de la fiscalité de l'UTVE perçu par PMMCU. (210 K€) suivant une convention qui se termine le 30.06.2026. et le remboursement à l'état via un coefficient correcteur d'une partie de la fiscalité perçue (456 K€).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : indemnités des élus et charges sociales, subvention aux associations, aux ménages (activités sportives). Le remboursement des frais de cantine des enfants habitants la commune est comptabilisée au compte 60623 Alimentation.

Chapitre 66 – Intérêts des emprunts : remboursement annuel des intérêts (le capital est remboursé en section d'investissement). Le paiement de la dernière échéance de l'emprunt de la Maison Juan a été effectué début janvier 2026.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : secours et dots, titres annulés.

023 virement à la section d'investissement (3 559 151.45 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|---|--------------|-----------------------|
| 70 produits services domaine et ventes diverses | 535 000.00 € | |
| 73 impôts et taxes | 225 000.00 € | |
| 731 Fiscalité locale | 470 000.00 € | |
| 74 Dotations et participations | 350 000.00 € | |
| 75 Autres produits de gestion courante | 42 000.00 € | |
| TOTAL DES RECETTES RÉELLES | | 1 623 000.00 € |
| Résultat reporté | | 3 370 873.45 € |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 4 993 873.45 € |

Chapitre 70– Produits des services, du domaine, et ventes diverses : cpte 70888 versement d'une indemnité forfaitaire versée par le SYDE TOM 66. La convention liant la commune, le SYDE TOM66, et PMMCU se termine au 30.06.2026, entraînant, le versement de 50 % de l'indemnité forfaitaire par le SYDE TOM66 (recette prévue 310 K€) et le versement également de 50 % de la part communale de fiscalité de L'UTVE soit (210 k€).

Le compte 7088, produits des activités annexes. Ce compte regroupe les redevances des antennes radios situées sur le territoire ainsi que le paiement de la redevance due par le délégataire de la DSP du bar restaurant communal.

Chapitre 73– Ce chapitre comprend la fiscalité locale (les différentes taxes d'imposition locales, l'attribution de compensation de Perpignan Méditerranée Métropole.)

731 - Fiscalité locale – regroupement des recettes d'impôts (Taxe Foncière sur le bâti ; Taxe Foncière sur le non bâti ; Taxe d'Habitation pour 440 000 euros, et la taxe sur les pylônes (30 000 euros)

Chapitre 74 – Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat dont la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux. (350 K€), autres attributions (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Chapitre 75 – Ce chapitre correspond aux produits liés aux locations des maisons/garages et salles communales. (42 K€).

Chapitre 76 – ce chapitre concerne les produits financiers (intérêts des parts sociales).

Chapitre 77 – ce chapitre recense des produits exceptionnels

Résultat reporté du compte administratif 2025. (3 370 873.45 euros)

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

L'encours de la dette au 31/12/2025 est de 1 938.33 euros dernière annuité de l'emprunt de la Maison Juan. Aucun emprunt n'est envisagé sur l'exercice 2026. Compte 1641.

| | |
|--|-----------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 3 657 047.88 € |
|--|-----------------------|

En dépenses : Il s'agit notamment des projets ou travaux sur des bâtiments communaux, (réhabilitation du château de las Fonts, maison cœur de ville, réaménagement de la mairie ainsi que des études pour l'aménagement de diverses voiries), acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| 1641 Emprunts | 2 000.00€ |
| 165 Dépôts et cautionnements | 2 000.00 € |
| 21 Immobilisations corporelles | |
| 2111 Terrains | 10 000.00 € |

23 Immobilisations en cours
Suivant le détail des opérations)

3 640 744.45 €

Opérations :

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| 100. Vidéo protection | 5 000 € |
| 101. Presbytère | 5 000 € |
| 102 Acquisition foncière | 150 000 € |
| 111. Maison cœur village | 150 000 € |
| 113. Réseau Intelligent | 10 000 € |
| 117. Aménagement chemin blanc | 150 000 € |
| 118. Rupture de combustible | 6 000 € |
| 120. Aménagement Puits | 5 000 € |
| 121. Cimetière – agrandissement | 10 000 € |
| 122. Parking Neuf | 100 000 € |
| 123 Sentier vert | 50 000 € |
| 106. Rue de la tramontane | 5 000 € |
| 12. Aménagement Pou Nou | 5 000 € |
| 51. Chemins ruraux | 50 000 € |
| 57 Jeux enfants – City stade | 50 000 € |
| 61. Château las fonts | 404 000 € |
| 64. Divers Bâtiments | 10 000 € |
| 77. Viabilisation du Haut des aires | 5 000 € |
| 78. Impasse des aires | 9 000 € |
| 82. Equipements divers | 135 000 € |
| 90 MAIRIE | 10 000 € |
| 99. Compte bloqué | 2 266 744.45 € |

RESTE A REALISER DE L'exercice précédent

877 865.06 €

Programmes :

| | |
|----------------------------|--------------|
| 111 Maison cœur de village | 325 069.06 € |
| 113 Réseau Intelligent | 2 796.00 € |
| 117 Chemin Blanc | 10 000.00 € |

| | | |
|---|--------------|-----------------------|
| 51. Chemins ruraux | 5 000.00 € | |
| 61 château de las fonts | 500 000.00 € | |
| 64 Divers travaux bâtiments | 10 000.00 € | |
| 82 Equipements divers | 25 000.00 € | |
| Solde d'exécution reporté (solde réalisations 2025 + résultat antérieur) | | 370 776.60 € |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 4 903 386.11 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT.

| | | |
|---|-------------|-----------------------|
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | | |
| 10222 FCTVA | 60 891.00 € | |
| 10226 Taxe aménagement | 12 000.00 € | |
| 13 156 attributions compensation | 20 000.00 € | |
| TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT REELLES | | 92 891.00 € |
| RESTE A REALISER de l'exercice précédent en recettes | | 344 949.00 € |
| Virement de la section de fonctionnement | | 3 559 151.45 € |
| Opérations d'ordre | | 2 702.00 € |
| Affectation du compte 1068 (2025) | | 903 692.66€ |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE | | 4 903 386.11 € |

En recettes : fonds de compensation de la TVA sur des travaux réalisés en 2024 : 60 891.00 euros

Virement de la section fonctionnement : 3 559 151.45 € -

Opération d'ordre correspondant au montant des amortissements de l'année. (2702.00 euros).
